

Arrêté n°ARR_24_002

OBJET : RÉGIE D'AVANCES ET RECETTES N°157 - RAYONNEMENT - FIN DE FONCTION DE MANDATAIRES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire,

Vu la décision du maire n°DEC_23_019 du 23 février 2023 portant acte constitutif de la régie de recettes et d'avances Rayonnement n°157 ,

Vu l'arrêté n°2021-185 du 1^{er} juillet 2021 portant nomination de David ANDREO en qualité de mandataire de la régie 157,

Vu l'arrêté n°2022-156 du 24 juin 2022 portant nomination de Jeanne MANADE et Laurie MORAN en qualité de mandataires de la régie 157,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 décembre 2023,

Considérant qu'il convient de mettre fin à leurs fonctions de mandataires,

ARRÊTE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de mandataires de la régie d'avances et recettes Rayonnement (157) de :

- David ANDREO
- Jeanne MANADE
- Laurie MORAN

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification à l'intéressée,

Fait à Pérols, le 3 janvier 2024

Le Maire,
Jean-Pierre RICO

